



**ECOLE PRIMAIRE
COULEURS ARC-EN-CIEL**

✉ 2/4 le clos d'Enneval

27120 Ménilles

**Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°2
du mardi 10 mars 2020 à 17h30**

ORDRE DU JOUR

1. La coopérative
2. Les événements et les projets
3. La cantine et la garderie
4. L'association de parents d'élèves
5. Les travaux et projets de la mairie

Présents :

Municipalité: Municipalité: Mr Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget ; Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale; Mme Lyssa BERNARDI, conseillère municipale, Mme MORVAN, conseillère municipale.

Equipe enseignante : Mme Laurence BRICOUT, faisant fonction de directrice et enseignante en CP ; Mme Anne-Frédérique PIROUX enseignante en MS/GS ; Mme Laurence VIEUGUE, enseignante en PS/GS ; Mme Véronique GOUGEROT, enseignante en GS/CE1; Mme Isabelle DIDIER, enseignante en CP à mi-temps ; Mme Laurence BENOIST enseignante en CE1/CE2 ; Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE2/CM2 ; Mme Célia CHANU enseignante en CM1/CM2 ; Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM1/CM2, déchargée à 33 %; Mme Agnès SAUGER, enseignante, remplaçante de Mme Christine MURGUET en PS/MS.

Parents d'élèves : Mme Claire FOUCAULT, maman de Valentin en MS et de Nathan en CE2, Mme Claire LENOBLE, maman de Gabriel en CP et d'Antoine en CM1 ; Mme Jessica DAMBOURNET, maman d'Adam en CE2 ; Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en CP et de Sonia en PS ; Mr. Ludovic GEAIFFRAY, papa de Lucy en MS et de Cléo en CE2 ; Mme Séverine GOUET, maman d'Alexandre en CP et d'Antoine en CM1 ; Mme Mélanie MORTECRETTE, maman de Louna en GS et d'Hugo en CE2 ; Mr Christophe MASSONET, papa de Louise en CE2, Mme Mélanie MORIN, maman de Sébastien en GS, Lyloo en CE2 et Sarah en CM2.

Excusés : Mr CORTES, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale d' Evreux 2 ; Mme Christine MURGUET, enseignante en PS/MS ; Mme Héloïse SALIGNY, complément de service de Mme LETOURNEL ; Mmes Pascale GOUTAL, Annie CANCHEL et Myriame SIHEL, membres du RASED ; Mme Séverine PEYRAUD, représentante des parents d'élèves ; Mme Sandy RASSCHAERT, représentante des parents d'élèves.

INTRODUCTION :

Madame la directrice déclare la séance ouverte à 17h30 et remercie toutes et tous d'être présents à ce second Conseil d'Ecole. Mr Christophe MASSONET, RPE, se propose comme secrétaire de séance.

En préambule : Actuellement nous avons 229 élèves.

L'an prochain, nos 26 CM2 partiront vers le collège → $229 - 26 = 203$.

Il y a 13 enfants, nés en 2017 sur les communes de Croisy, de Vaux et de Ménilles, susceptibles d'être scolarisés en PS à la rentrée → $203 + 13 = 216$.

Avec 9 classes et 216 élèves, la moyenne par classe passerait à 24 élèves par classe.

1. LA COOPERATIVE

1. Les subventions municipales :

- Subvention 2019 de la Mairie de Ménilles pour les fournitures :

Elle est calculée sur 228 élèves en 2018 (143 en élémentaire et 85 élèves en maternelle).

Elémentaire : 6 890,00€ (soit 48,18 €/élève)

Maternelle : 3 490,00€ (soit 41,05 €/élève)

Primaire : 10 380,00€ (soit 45,52 €/élève)

A la rentrée 2019, nous avons 229 élèves (144 en élémentaire et 85 en maternelle) soit 45,32 €/élève.

Ce budget n'est pas versé sur le compte de la coopérative scolaire, les dépenses sont facturées directement à la mairie. Il concerne le matériel scolaire et pédagogique, ainsi que les fournitures de direction et la partie mutualisée (le matériel d'arts visuels et le papier A4 et A3).

Les achats en maternelle concernent essentiellement la peinture, le matériel de travaux manuels, les jeux, le matériel de psychomotricité, le toner...

En élémentaire ce sont davantage les outils scripteurs, les cahiers, les fichiers, les manuels, les logiciels, le matériel d'EPS, le toner...

- Subvention de la Mairie de Ménilles pour les projets, sorties, spectacles, goûters, diverses manifestations...

Elémentaire : 2 050,00€

Maternelle : 1 460,00€

Primaire : 3 510,00€

- Autres subventions municipales :

Croisy sur Eure: 50 €

Vaux sur Eure: 500 €

Ces subventions municipales sont versées sur le compte de la coopérative scolaire. Elles sont gérées par l'école.

2. Crédit :

- Les cotisations des familles : 2205 €

- Les photos : pourcentage sur les bénéficiaires : 1416 €

- Le loto : 1917,68 €

- Subvention APE pour la kermesse : 2508 €
-

3. Débit:

- Jeux aux Editions SED : 59,60 €.
- Transport scolaire sorties de fin d'année : 2019 €
- Arriéré sortie scolaire cycle 3 : 466 €
- Travaux manuels aux Editions Pichon: 325,81 €
- Machine emporte pièce: 828,40 €
- 3 tricycles : 814,90 €
- Livres classe CM2 : 109,90 €
- Solde sortie scolaire Léry Poses : 351,20 €
- Journée pêche: 126,60 €
- L'adhésion à Canopé, site qui permet l'emprunt de matériel et d'ouvrages pédagogiques, de séries de livres: 90 €
- Tapis de classe : 70,14 €
- Spectacle de Noël à St Marcel : 260 € + car : 278 €
- Spectacle de Noël au manège de Tilly : 192 € + car : 168 €
- Chocolats de Noël : 129 €
- Chouquettes : 19,20 €
- Affiliation à l'OCCE + assurance école : 406,75 €
- Les régies d'avance: 200€ par classe pour le fonctionnement interne à chacune d'elle, soit 1800 €.

4. Solde:

A ce jour, la coopérative de l'école primaire dispose de 8549,81 €.

Voir Annexe 1 : La coopérative scolaire. Questions fréquentes

2. LES EVENEMENTS ET LES PROJETS

- Le dispositif « Silence On Lit » se poursuit : quart d'heure de lecture quotidienne pour tous, de 13h30 à 13h45 en élémentaire et de 16h15 à 16h30 en maternelle. Avec l'accord de l'équipe pédagogique, le dispositif SOL a pris la forme d'un autre projet dans la classe de CM1/CM2 avec madame Letournel. Les objectifs sont proches. En effet, sur le même créneau horaire, l'enseignante lit aux élèves un « épisode » du livre contant la mythologie grecque : Le feuilletton d'Hermès. Puis, ensemble, à l'oral, ils questionnent le texte et débattent de son interprétation. Enfin, ils discutent d'un sujet à tendance philosophique que l'épisode de lecture soulève. Plus tard, des œuvres en lien avec l'épisode peuvent être observées.

Voir Annexe 2 : Le dispositif SOL « Silence On Lit »

- Initiation au Ping-pong : l'Amicale pongiste est intervenue auprès des 9 classes les 4, 6 et 7 février. Merci à Jean-Claude Daverton et Jérôme.
- Défi-maths : semaine du lundi 6 avril au vendredi 10 avril pour les classes de MS/GS (ainsi que les 8 MS de Mme Murguet), CP, GS/CE1 et CE1/CE2. Rencontres inter-écoles sur 3 jours (Pacy sur Eure, Aigleville, St Aquilin, collège Georges Pompidou autour de jeux mathématiques (logique, repérage dans l'espace ...).
- Festival du livre : également du 6 au 10 avril : exposition-vente de livres/ouvrages de littérature jeunesse dont une partie de la recette est reversée à l'école en donation de livres.
- Cross des écoles: participation des CE2, CM1, CM2 : au stade de Pacy-Ménilles le vendredi 3 avril. Participation des GS, CP, CE1 : au stade de Saint Aquilin, le jeudi 30 avril ;

- Cycle Basket ball : pour les classes de CE2/CM2 et CM1/CM2 : 6 séances/classe au gymnase de Pacy-Ménilles avec rencontre inter-école (école Coignard de Pacy sur Eure) en fin d'année.
- Intervention de Mr Podgorski sur la découverte du monde des abeilles au mois d'avril/mai.
- Visite à la ferme pour les classes de cycle 3 la 1ère semaine de mai.
- Journée Handisport le 22 juin au stade de Ménilles pour les classes qui désirent s'inscrire.
- Les CM2 iront visiter le collège le mardi 23 juin.
- Journée Sport inter-écoles le jeudi 25 juin.
- Projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » : Appel à projets ENT pour 100 écoles rurales. Dépôt d'un dossier pour pouvoir bénéficier d'un Espace Numérique de Travail.
- Intervention du professeur d'Allemand du collège le 17 et le 24 mars.
- Journée pêche pour les CM1 la 1ère semaine de juillet.
- Les sorties de fin d'année sont réservées.
- Dépôt d'une candidature « Jumelage/résidence d'artistes » pour l'année scolaire 2020/2021. L'école accueillerait une comédienne autour du thème : « Arts du spectacle vivant » : le théâtre, la prise de parole, l'écriture et la mise en jeu.

3. LA CANTINE ET LA GARDERIE

Informations recueillies auprès de Mme Virginie Derriennic, ATSEM, Sonia Masset, Laurence Lefebvre, agents techniques et de Mme Véronique Dupray, agent municipal :

En maternelle : Il y a environ une vingtaine d'enfants le matin et 25 le soir qui vont à la garderie. 67 enfants qui déjeunent à la cantine en 2 services. Les enfants mangent bien et goûtent en général à tous les plats proposés. Les ATSEM restent à la disposition des parents pour toute question sur la pause méridienne.

En élémentaire : On compte entre 40 et 45 enfants le matin et entre 30 et 35 enfants le soir à la garderie. 120 enfants déjeunent à la cantine en 2 services avec 3 adultes qui assurent le service.

En attente de l'agrandissement de la garderie, la nouvelle organisation dans les 2 réfectoires se passent bien.

A la cantine, le problème récurrent est le bruit, en particulier lors du service des grands.

Nous travaillons en collaboration avec SNA pour recentrer nos actions sur cette thématique. Nous avons donc réaliser des visites de la cantine avec les élèves afin d'échanger avec eux sur le fonctionnement, l'organisation du service, leurs représentations, notamment sur le niveau sonore. Les services ont été échangés, les grands mangent en premier, les plus petits au deuxième service. Les enfants sont satisfaits de cette nouvelle organisation. Les plus petits ont plus de temps pour manger. On note néanmoins toujours autant de bruit au premier service.

Une formation sur « la communication positive » est aussi envisagée pour les équipes de la cantine.

Nous espérons mesurer les effets des travaux du restaurant scolaire sur l'acoustique et par conséquent sur l'ambiance sonore.

Les activités menées par Adeline Merlier et Corentin Lavieille sont toujours autant appréciées.

4. L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Présentation faite par Monsieur Ludovic Geaiffrai :

Des parents ont créé l'association des parents d'élèves de l'école Couleurs arc en ciel, ouverte sur adhésion à tous les parents ayant un enfant à l'école. Les statuts ont été déposés à la préfecture le 02/02/2019. Elle a pour objectif d'organiser, en collaboration avec les enseignants, des actions au profit de la coopérative scolaire et des projets pour les élèves.

Les actions et les projets :

- La vente des sapins a rapporté 300 € qui ont été réinvestis dans l'achat de micros pour la sono.
- Une soirée ainsi qu'un après-midi jeux de société ont été organisés à la bibliothèque de Ménilles.
- Le loto aura lieu le vendredi 27 mars (sur réservation) : 19 h : ouverture de la salle, 20 h : ouverture des jeux.
- La kermesse 2020 sera organisée par l'association. La date retenue est : **le samedi 27 juin 2020**. Nous vous y attendons nombreux !

5. LES TRAVAUX ET PROJETS DE LA MAIRIE

Présentation faite par Monsieur Michel Marchand :

- Les travaux de la phase 1 qui concernent les 2 nouvelles classes et l'extension de la restauration sont en cours d'achèvement. Les locaux seront réceptionnés très prochainement.

La phase 2 qui concerne les bâtiments de la maternelle et de la garderie, a débuté en janvier. Cette phase, comprend une première étape de construction qui est cours de réalisation et une seconde étape qui doit faire la jonction de l'existant avec la nouvelle construction.

Cette seconde étape sera réalisée durant les vacances de Pâques, afin d'en minimiser l'impact sur le fonctionnement des classes.

A cet effet, une réunion technique aura lieu mercredi 11 mars entre la Mairie et les entreprises afin d'en fixer le calendrier et les modalités d'exécution.

Questions:

Madame Claire FOUCAULT : le constat à été fait, de la présence à plusieurs reprises de camions effectuant des manoeuvres et livraisons au moment de la rentrée du matin induisant un risque pour les enfants et les parents.

Réponse :

Des impératifs ont été fixés aux entreprises afin que les livraisons et déchargement s'effectuent hors des créneaux de rentrée des classes, cependant il s'avère que certains transporteurs opérant pour les fournisseurs des entreprises transgressent ses consignes. Un rappel sera fait aux entreprises lors de la prochaine réunion hebdomadaire.

Madame PIROUX : a-t-il été prévu la réalisation d'un abri ou auvent dans la cour maternelle?

Réponse: il n'y a pas de travaux prévus dans ce sens actuellement.

CONCLUSION

L'équipe enseignante et les RPE remercient les commerçants du canton qui ont été particulièrement généreux en dons de lots pour le loto et pour la kermesse. Nous tenons à remercier Mr Marchand pour son engagement et son implication au service de l'école et nous lui souhaitons le meilleur dans la poursuite de ses activités.

Le second conseil d'école est fixé au **16 juin 2020 à 17h 30**.

Le procès-verbal est rédigé par Mme Laurence BRICOUT et par Mr Christophe Massonet, secrétaire de séance.

Il sera affiché à l'entrée de l'école, envoyé aux parents qui ont donné leur adresse mail et consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : www.menilles.fr rubrique « écoles ».

La séance est levée à : 18 h 45.

Annexe 1: La coopérative scolaire

Voici quelques questions régulièrement posées sur la coopérative.

Qu'est-ce qu'est la coopérative ? La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. C'est une association loi 1901. La majorité des coopératives scolaires sont affiliées à l'Office central de la coopération à l'école (OCCE).

Quel est le rôle de la coopérative scolaire ? Elle sert à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité.

Comment la coopérative scolaire est-elle alimentée? Les ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...), de subventions et de dons, ainsi que de la cotisation de ses membres.

Les parents sont-ils obligés de verser une cotisation ? Non, l'adhésion est facultative, elle doit toujours rester volontaire.

Une association de parents qui verse une subvention à la coopérative a-t-elle un droit de regard sur l'utilisation des fonds ? La coopérative doit pouvoir justifier de l'utilisation des fonds mais l'association ne peut imposer une utilisation particulière des fonds à la coopérative.

Un parent peut-il être mandataire ? Non, seuls les enseignants en poste dans l'établissement peuvent être mandataires.

Les parents sont-ils coopérateurs ? Non, seuls les élèves et les enseignants sont coopérateurs. Les parents ne participent pas aux prises de décision du conseil de coopérative. Ils peuvent cependant être consultés.

Peut-on inviter les parents d'élèves à participer à la commission de vérification des comptes ? Oui, la commission de vérification des comptes est composée de deux à quatre personnes non mandataires dont au moins un parent d'élève. De plus, le bilan de la coopérative doit obligatoirement être présenté en conseil d'école.

Les activités organisées sur temps scolaire sont-elles payantes ? Non, elles sont obligatoires donc gratuites. Elles sont ouvertes à tous les élèves, qu'ils soient ou non adhérents.

Quand une participation financière peut-elle être demandée aux parents? On peut demander une participation pour des activités organisées hors des horaires d'enseignement et donc facultatives (sorties scolaires avec nuitées, sorties scolaires dépassant les horaires de la classe).

Que faire en cas de difficultés pour des familles ? Des solutions sont à rechercher auprès de la municipalité, de la coopérative scolaire, d'associations agréées complémentaires de l'école.

Un parent accompagnateur d'un projet coopératif est-il couvert par l'assurance MAE/MAIF ? Oui, comme tous les accompagnateurs bénévoles.

Les parents accompagnant une sortie et s'y rendant avec leur propre véhicule sont-ils couverts par l'assurance MAE/MAIF ? Non.

Annexe 2 : Le dispositif SOL « Silence On Lit »

Le Ministère a engagé en 2017 une grande mobilisation en faveur de la lecture et du livre. Parmi les préconisations, le "quart d'heure de lecture" invite les élèves et les adultes des écoles élémentaires et des collèges à partager quotidiennement quinze minutes de lecture personnelle sur un créneau banalisé. Cette activité quotidienne doit devenir une gymnastique mentale, une pause relaxante, un moment de silence où l'on s'extrait du monde. C'est par cette quotidienneté que les livres deviennent des compagnons que l'on a toujours avec soi ou que l'on retrouve tous les jours.

Il s'agit d'une lecture plaisir, libre, sans programme, sans interrogation, sans notation. Cela permet aussi de communiquer, par la suite, sur ce que l'on aime en affirmant ses goûts et en les explicitant pour les partager.

A l'école de Ménilles, les classes élémentaires mettent en place un temps de lecture de 15 minutes de 13h30 à 13h45. Un signal sonore marque le début et la fin de ce temps.

Nous invitons les familles à veiller à ce que les enfants apportent un (voire davantage) livre de son choix : roman, manga, BD, livre documentaire (pas de magazines pour les cycles 3) qui restera à l'école pendant le dispositif et éventuellement de l'inscrire à la bibliothèque de Ménilles pour en emprunter.

En maternelle l'expérience se déroule de façon hebdomadaire le lundi de 16h15 à 16h 30.